

Sciences sociales et sport (I)

J'ouvre avec cet article une série destinée à faire l'analyse critique des théories socio-historiques actuelles sur la modernité du sport. L'entreprise n'est possible qu'en resituant le sport dans l'ensemble des structures sociales, ou plus précisément, en faisant un va et vient entre les catégories qui définissent le sport et celles qui s'efforcent de saisir les spécificités de notre société.

La grande question des sciences sociales sur le sport : *“pourquoi et comment son succès planétaire ?”* n'est pas aussi fréquemment posée qu'on pourrait le croire, du moins de façon aussi explicite. Bien plus souvent l'attention se focalise sur la dynamique de ses institutions et organisations, mais se détourne de ce qui fait du sport une passion individuelle et collective touchant peu ou prou l'ensemble des pays, quel que soit leur régime politique, leur degré de développement économique, leurs traditions culturelles. Et c'est bien cette passion qui fait problème chez les divers spécialistes du sport moderne. C'est très certainement elle qui a longtemps rendu aveugle à l'importance du sport, chez tous ceux pour qui la raison, ou les intérêts bien compris, étaient définitivement devenus les seuls moteurs acceptables de l'action.

Et même si aujourd'hui il est devenu bien difficile de prétendre continuer d'ignorer le phénomène sportif, je ne suis pas sûr que la façon dont on l'aborde le plus souvent permette d'en saisir les ressorts profonds et de lui faire sa juste place dans la compréhension du monde moderne.

Ce qui me paraît particulièrement symptomatique de l'attitude assez générale vis-à-vis du sport, c'est la place prépondérante accordée dans les analyses actuelles à tout ce qui peut être placé sous l'intitulé de “politique sportive” : aménagement et équipements, interventions étatiques, gestion des organisations sportives, compte économique du sport, etc. ...

Bref, les sciences sociales recensent les manifestations de la rationalisation à l'œuvre, et suggèrent qu'elles appréhendent du même coup les racines du succès sportif. Comme s'il suffisait à l'action volontariste, à la décision politique, d'intervenir pour s'assurer le succès de leur entreprise. Plût au ciel, penseront

in petto

les décideurs de tous rangs

De fait, en mettant au premier plan de leurs préoccupations l'évolution des institutions sportives saisies dans le filet de la rationalité instrumentale, les sciences sociales pensent avoir trouvé le lien intime entre le triomphe du phénomène sportif moderne et ce qui en fait la spécificité : c'est bien parce que l'organisation s'est emparée du sport que celui-ci a pris son envol planétaire et a rompu les amarres avec ses manifestations antérieures, chétives, informes, enserrées dans la gangue de traditions locales limitées. Ainsi s'explique que la plupart des ouvrages actuels font leur l'affirmation explicite des auteurs d'une récente histoire du sport français

[\[1\]](#)

:

« La diffusion du sport, de ses pratiques et valeurs passe par son institutionnalisation, sa bureaucratisation et l'établissement d'un temps qui lui est propre. C'est à cette tâche que se consacrent ses premiers dirigeants. Autant dire qu'au regard des jeux et des exercices corporels hérités de l'époque moderne (paume, soule ou équitation) le sport se veut avant tout rupture: il oppose l'universel au particulier, l'efficacité à la prestance, la quantification au symbolique, l'égalité des chances à la hiérarchie de la société d'ordre.

»

Il me semble que les textes de ce genre assimilent un peu rapidement conditions nécessaires et conditions suffisantes. La bureaucratisation – plus généralement son organisation et sa rationalisation, au sens de Max Weber – a très probablement facilité la diffusion des sports; admettons, sous bénéfice d'inventaire, qu'elle en est même une condition nécessaire. Peut-on en conclure à une "passion bureaucratique" qui saisiserait les jeunesses du monde entier et les ferait adhérer aux jeux sportifs ? Poser la question en ces termes est déjà y répondre, et conduit à devoir chercher ailleurs les causes de la passion sportive. L'affirmation de Clastres et Dietschy s'appuie cependant sur une prise de position historique qu'il faut prendre au sérieux : la coupure radicale entre jeux traditionnels et sports modernes, qui constitue la catégorisation majeure ordonnant les études en socio-histoire du sport.

Cette dichotomie est particulièrement implantée dans le champ des études sportives, au point qu'elle en constitue quasiment le passage obligé, le fronton sous lequel il faut courber la tête si l'on veut pénétrer dans le sanctuaire.

Toutes ces dernières années

, la recherche française

a été

fortement influencée, d'une part par le courant

“

critique

”

de Jean-Marie Brohm, en place depuis les années 60, et d'autre part et surtout par l'école

bourdieusienne qui a trouvé des relais nombreux et influents dans les STAPS,

[\[2\]](#)

tels que Vigarello, Defrance ou Pociello.

J'ajouterai un troisième pôle, qui apparemment moins visible, joue un rôle important dans la structuration de la discipline, celui constitué par les recherches de Pierre Parlebas, lui aussi passé

à la sociologie à partir des STAPS.

Aussi bien Bourdieu, venu au sport "de l'extérieur", que Brohm et Parlebas, issus des STAPS même s'ils en sont sortis depuis, ont contribué à imposer en France ce qui peut être considéré comme une topique majeure de cette nébuleuse de la socio-histoire du sport, à savoir l'affirmation d'une forte spécificité du sport (moderne, ou contemporain) par opposition aux formes traditionnelles antérieures de jeux physiques.

La rupture jeux traditionnels / sports modernes est même le lieu commun aux théories par ailleurs en désaccord de Brohm, Bourdieu et Parlebas. Cette prise de position principielle structure l'essentiel de la recherche actuelle sur le sport en France, elle en dirige les orientations et en balise le territoire.

Pour illustrer cette situation, on peut se reporter à l'article

"*Histoire du sport*"

de Wikipedia, qui met en évidence de façon schématique les deux positions sensées s'affronter, celle d'un sport universel et naturel, manifeste en tous lieux et tous temps, et celle d'un sport n'existant pleinement qu'à l'époque contemporaine. La querelle pourrait paraître byzantine, si elle ne mettait pas en jeu des questions pratiques, idéologiques et politiques assez brûlantes.

De telles questions se font jour lorsque la vulgate actuelle sur l'histoire du sport s'exprime dans tout son schématisme. C'est particulièrement net dans les cours de STAPS.

Leur simplification même va à l'essentiel de l'affirmation discontinuiste. Soit le cas du cours de Philippe Liotard, professeur d'Université, qui met en ligne sur internet le squelette d'un tel enseignement. Les quelques phrases qui suivent sont particulièrement significatives

:

« Le sport est très souvent présenté comme un fait universel, un invariant culturel. Sous des formes certes changeantes, il aurait été pratiqué à toutes les époques et sous toutes les latitudes. Selon ce point de vue, l'homme pratiquerait le sport spontanément, "naturellement", ce qui correspondrait à un "besoin naturel" de s'affronter. [...] Par ailleurs, nombre de discours affirment que le sport est aujourd'hui en danger, qu'il est rongé par des "effets pervers". Cette vision d'un "sport dévoyé" implique l'idée qu'à l'origine, le sport était "pur", cette origine étant habituellement située dans l'Antiquité grecque. D'où vient donc l'idée que le sport - et principalement le sport de haut niveau, le sport spectacle, le sport médiatisé... - est un sport "perversi" ? [...] Mais alors qu'est-ce que le sport ? Suffit-il de dire ce qu'il n'est pas, ou plutôt ce que l'on souhaiterait qu'il ne soit pas pour le définir ? Aujourd'hui, l'ensemble des recherches sociologiques et historiques s'accorde pour affirmer que le sport est lié à l'histoire de l'Humanité. Mais non pas comme une activité universelle, naturelle. Au contraire. Si le sport est le fruit de l'histoire c'est donc qu'il est apparu à un moment donné, dans un espace donné et dans un contexte donné. Bref, si le sport a une histoire c'est qu'il est le fruit de l'activité

humaine. En ce sens, il est un effet de l'histoire. C'est-à-dire qu'il résulte de transformations sociales, économiques, politiques et culturelles. [...] Selon Heinz Risse : "Il est douteux que la culture corporelle grecque possédât profondément, même de très loin, la moindre ressemblance avec la nôtre, c'est-à-dire dans sa relation avec l'ensemble de la culture." Pour lui, en 1921, c'est-à-dire au moment où il prend une dimension internationale, le sport peut être considéré comme une "forme de socialisation moderne". En aucun cas, donc, il ne peut être pertinent d'appliquer une catégorie moderne à des situations de l'Antiquité ou du Moyen-âge. Il est erroné de regarder le passé avec nos modes de pensée actuels et d'imaginer que les pratiques qui ressemblent à celles que nous connaissons peuvent se rapporter à cette appellation "sport". C'est pour cela qu'il n'est pas possible de suivre l'idée d'un sport qui aurait existé "de tout temps". (Selon) Roger Chartier : "la continuité du vocabulaire ou la similitude des gestes, en effet, ne doivent pas égarer : entre les sports modernes et les jeux traditionnels, les différences sont plus fortes que les permanences." **En effet, le sport est une invention récente qui apparaît à une période et dans un lieu précis : ce que l'on appelle sport aujourd'hui apparaît dans l'Angleterre de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il caractérise une forme de passe-temps qui n'a existé nulle part ailleurs.»**

[C'est l'auteur, PhL, qui souligne]

[\[3\]](#)

Ce type de texte est intéressant par son caractère tautologique : le "sport moderne" est moderne parce qu'il est né à l'époque moderne et qu'il ne peut donc qu'être intégralement moderne. Il n'y a aucune commune mesure entre les réalités anciennes et les réalités modernes, entre les catégories de pensée anciennes et les modernes. En dehors du monde professionnel des STAPS, on lit de plus en plus d'ouvrages consacrés aux sports qui posent l'affirmation de la spécificité radicale des sports contemporains, même lorsque cette pétition de principe semble étrangère à l'argumentation générale développée par ailleurs. Ainsi, dans l'un des meilleurs ouvrages parus récemment en France, Sébastien Darbon, anthropologue du CNRS, étudiant la diffusion de quelques sports majeurs anglo-saxons dans l'Empire britannique et l'aire d'influence américaine, se livre-t-il dès les premières lignes de son introduction à une déclaration préliminaire :

«...il est clair que la seconde moitié du XIX^e siècle a vu l'émergence d'un ensemble d'activités de loisir impliquant une dépense physique dans un cadre compétitif, qui se distinguaient des formes ayant cours précédemment par le fait qu'elles étaient enserrées dans un type d'organisation et de structures réglementées. Dans une rupture avec les conventions variables et localement définies caractérisant les jeux traditionnels, ainsi qu'avec l'inscription de ces pratiques dans des systèmes souvent complexes de références religieuses ou rituelles, le système sportif instaure en effet la standardisation, l'uniformité (dont les règles du jeu, codifiées de façon de plus en plus précise, sont le garant) et, au moins potentiellement, l'universalité.» [\[4\]](#)

[1](#)

Reprenant mot à mot (sans d'ailleurs le signaler) l'analyse développée par Roger Chartier et Georges Vigarello dans un article fondateur, [5] Darbon tranche entre ces deux univers, celui des jeux traditionnels et celui des sports modernes. Allen Guttman

,
[6]
auteur américain dont l'influence internationale est incontestée, est ainsi suspecté d'ambiguïté, qui

«
oppose en effet d'un côté les "sports modernes" (ce qui relève du pléonasme) et de l'autre les "sports primitifs", les "sports grecs", les "sports romains" et les "sports médiévaux" (ce qui relève de l'anachronisme).»

On voit assez mal quel bénéfice argumentatif Darbon espère retirer de cette affirmation principielle, puisqu'il n'étudie pas les "jeux traditionnels" qui restent hors champ de son ouvrage. Tout au plus peut-on repérer dans la structure des sports modernes leur "universalité potentielle" comme moteur de leur diffusion dans l'Empire. Mais, paradoxalement, quelques uns des sports les plus étudiés par Darbon, le cricket, le base-ball, et même le rugby, ne se sont pas universalisés et sont restés des sports régionaux. Et en établissant ainsi, dès le départ, une cloison étanche entre ces deux univers (que seule pourrait rapprocher une certaine similitude gestuelle

), Darbon ne se prive-t-il pas d'un outil de compréhension dans les processus de diffusion qu'il étudie, en sous-estimant tous les phénomènes d'affinités, de similitudes, de rapprochement à l'oeuvre dans les situations de contacts culturels entre autochtones et colonisateurs?

La fréquence des affirmations aussi massives sur la coupure jeux / sports demande à être interrogée. On voit bien que l'on a affaire à l'élaboration de catégories fondamentales, elles même enserrées dans tout un réseau de concepts, ou de notions plus ou moins élaborées. Il faut donc essayer d'analyser les catégories utilisées par les historiens et sociologues du sport à l'appui de leur thèse pour pouvoir juger de la pertinence d'une telle coupure. Examinons rapidement, avant d'y revenir ultérieurement de façon plus approfondie, la façon dont

le
s trois courants majeurs
que j'ai dégagés
dans l'étude des sports
argument
ent cette césure entre jeux traditionnels et sports modernes. On pourrait dire dans un premier temps qu
e l'on a affaire à d
e
s
analyse
s

structurelle

s

qui cherche

nt

à

pointer

les caractéristiques

déterminant

es du sport

,

et y découvre

nt

une spécificité particulière. C'est cette spécificité structurelle qui fait l'originalité du sport moderne, en l'opposant éventuellement terme à terme aux manifestations passées des jeux corporels fondés sur une structure totalement différente.

Brohm et le capitalisme

Jean-Marie Brohm, ancien champion sportif de bon niveau (escrime) et professeur d'Education Physique, avant d'entreprendre une carrière de sociologue universitaire, a publié abondamment depuis la fin des années 60, dans une perspective militante affichée. Je retiendrai essentiellement deux ouvrages majeurs, sa thèse de 1976 sur la *Sociologie politique du Sport*, et plus récemment, *Les Meutes sportives*

,

Critique de la domination

, en 1993

.

[7]

Nous trouvons chez Brohm une définition du sport, qui est couplée avec une analyse des catégories conceptuelles propres au sport moderne. C'est ce couplage que je serai amené à examiner par la suite. Pour le moment, retenons la définition brohmsienne du sport.

Brohm reprend tout d'abord à son compte une notation de Georges Hébert qui fait heureusement justice des utilisations expansionnistes et relâchées du mot sport : «

Un facteur de campagne... un promeneur à pied, etc. font simplement de la marche. Un sujet qui au contraire cherche à diminuer la durée d'un même parcours ou à lutter de vitesse avec un camarade, fait du sport... Un cavalier qui effectue un trajet sans autre idée que de prendre l'air fait simplement de l'équitation. Un autre cavalier qui cherche à franchir des obstacles de plus en plus difficiles ou à lutter de vitesse avec d'autres, fait du sport

».

Ce point de départ permet ainsi à

Brohm

de

défini

r

le sport comme

institution de la compétition physique réglée

,

[\[8\]](#)

qu'il explicite dans une définition plus développée :

« *Le sport est un système institutionnalisé de pratiques compétitives, à dominante physique, délimitées, codifiées, réglées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent (le champion) ou d'enregistrer la meilleure performance (record)*

». Cette définition est suivie immédiatement de ce commentaire : « *Le sport est **donc** [c'est moi, GL, q*

u

i

souligne

]

un système de compétitions physiques généralisées, universelles, par principe ouvertes à tous, qui s'étend dans l'espace (toutes les nations, tous les groupes sociaux, tous les individus peuvent y participer) ou dans le temps (comparaison des records entre diverses générations successives) et dont l'objectif est de mesurer, de comparer les performances du corps humain conçu comme puissance sans cesse perfectible. Le sport est

donc

en définitive le système culturel qui enregistre le progrès corporel humain objectif, c'est le positivisme institutionnalisé du corps... C'est cet esprit nouveau, industriel qui reflète toutes les catégories centrales du mode de production capitaliste et les subsume sous le principe de rendement...

»

[\[9\]](#)

A partir de là, Brohm, élabore la construction d'une sorte d'ideal-type du sport mettant en évidence un certain nombre de traits caractéristiques qui ne sont que la réplique des structures essentielles du capitalisme industriel moderne. Si le monde du sport s'oppose aux jeux traditionnels, c'est en ce qu'il est la réplique ou le reflet du monde capitaliste lui-même. La *Sociologie politique du sport* retient ainsi la

« rupture historique provoquée par l'apparition du sport moderne tel que nous l'entendons. Le sport, bien qu'apparemment pratiqué depuis toujours (on connaît en effet des pratiques ludiques compétitives dans les sociétés dites primitives), ne devient une réalité historique, pratique, sociale, n'apparaît vraiment qu'en tant qu'incarnation effective de la catégorie de rendement qui elle-même est une catégorie tardive, industrielle . **Le sport est la matérialisation abstraite du rendement corporel**

(...) Le sport ne devient une catégorie pratique, simple, pure et abstraite qu'avec son développement le plus riche et le plus universel dans la société industrielle capitaliste et post-capitaliste. (...) C'est seulement avec la forme historiquement la plus développée du mode de production capitaliste que le sport devient une catégorie abstraite et simple

. **Autrement dit, c'est l'évolution historique même qui a produit la catégorie abstraite du sport en tant que reflet de la société capitaliste-industrielle**

, de même que c'est le travail abstrait et simple du machinisme industriel qui a produit la catégorie de travail en général. (...)

Ainsi le sport apparaît bien comme continuité historique et comme discontinuité capitaliste-industrielle

.
»

[\[10\]](#)

Plus loin, Brohm cherche à mettre en évidence l'homologie structurelle entre catégories capitalistes-industrielles et principes du sport. Citons :

- les catégories spatio-temporelles (« le temps capitaliste est le temps de l'horloge et du chronomètre », « le sport est une course contre la montre perpétuelle

», «

C'est le temps chronométré qui est la condition même d'une technologie rationnelle du corps »),

- la division capitaliste du travail et la spécialisation sportive (« le sport est le produit suprême de la division technologique du corps

», «

au travail en miettes correspond le sport en miettes

»),

- le principe de rendement industriel et les catégories sportives, en reprenant l'affirmation de B. Rigauer : « C'est précisément dans le principe de rendement, la comparaison des performances, que s'exprime la liaison structurelle du sport de compétition avec la société

capitaliste compétitive

». [\[11\]](#)

Ces quelques lignes de Brohm suffiront à montrer sur quelles bases l'auteur construit sa conception de la rupture entre jeux et sports : d'une part le sport moderne rompt avec les formes antiques ou médiévales de compétition sportive en tant que catégorie achevée et parfaite par rapport à des esquisses élémentaires et embryonnaires, d'autre part les catégories de l'institution sportive sont homologues à celles qui prévalent dans le monde du travail capitaliste et industriel. La rupture entre jeux et sport est donc plus conceptuelle qu'historique. Si le capitalisme est le produit progressif d'un développement historique, les catégories qui permettent de le penser en tant que mode de production sont nouvelles par rapport aux catégories antérieures. Il en est de même du sport, et pour les mêmes raisons. Ce ne sont donc pas les analogies formelles de surface entre jeux antiques et sport moderne qui doivent être retenues, mais les ruptures conceptuelles nécessaires pour penser adéquatement les deux réalités historiques.

Cette position est maintenue intégralement par Brohm tout au long de sa réflexion à quoi elle sert de fil conducteur, puisque on la retrouve inchangée dans son autre grand opus, *Les meutes sportives. Critique de la domination*

. On peut ainsi y lire: «

La structure capitaliste industrielle se retrouve intégralement dans le sport... le sport condense d'une manière spécifique, c'est à dire originale,

les traits typiques des catégories

et

structures capitalistes. Il faut donc analyser les catégories

centrales

impliquées dans le sport car

le destin sportif est un destin capitaliste

, qu'on le veuille ou non. Il ne peut être question dans cette société aliénée de faire du sport un îlot protégé et privilégié d'humanisme et de culture.

»

[\[12\]](#)

La dernière phrase citée est importante dans son affirmation de l'impossibilité d'une autonomie du sport par rapport aux structures fondamentales socio-économiques. Dans l'oeuvre de Brohm, cette affirmation pose un problème particulier, et exige une interprétation jusqu'au-boutiste de l'activité sportive.

Bourdieu et le champ sportif

On doit à Pierre Bourdieu d'avoir fait entrer le sport dans les objets universitairement légitimes, grâce à plusieurs textes brefs (articles ou conférences) qui lui sont consacrés, ainsi qu'à la

place qu'il lui a accordé dans *La Distinction*, à côté mais aussi à égalité ou presque avec l'ensemble des pratiques culturelles étudiées. D'autres auteurs issus de la nébuleuse bourdieusienne ont pris le relais et développé une sociologie des sports centrée sur l'analyse des champs. Le sport prend place ainsi dans la théorie de l'espace social, comme sphère relativement autonome passible d'une analyse homologue à celle utilisée pour chacun des autres champs existant dans la société contemporaine.

Je partirai cependant non d'un texte de Bourdieu, mais d'un

article classique de Roger Chartier et Georges Vigarello, fortement inspiré des thèses bourdieusiennes, et

influencé également par la sociologie de Norbert Elias qui resitue le sport moderne au sein d'un processus multiséculaire de "civilisation". Ce texte

offre l'intérêt d'explicitier clairement la question de la coupure jeux / sports.

[\[13\]](#)

Ces deux auteurs entendent rompre avec les *fabuleuses histoires* du sport parties à la recherche d'antécédents antiques et de généalogies de longue durée. Ces histoires journalistiques postulent, faute de pouvoir les fonder historiquement

, *des dispositions invariantes de la psychologie collective, qui caractérisent l'homo ludens*

. En s'attaquant à

cette vision universaliste et naturaliste d'une histoire naïvement positiviste et peu soucieuse de réflexion conceptuelle, les auteurs

s'attribuent une victoire aisée sur un adversaire trop facile. Mais le contre-pied ainsi effectué leur permet de poser leur propre conception de l'histoire sportive:

« *Il nous semble qu'une histoire ou une sociologie du sport ne peut se fonder légitimement qu'en rompant totalement avec cette perspective et en marquant, d'emblée, la différence radicale qui sépare le sport et les jeux traditionnels, même s'ils ont en commun certains gestes ou certaines formes. Les pratiques sportives représentent une figure spécifique dans la mesure où elles installent de manière inédite l'exercice physique collectif tant dans le temps et l'espace que dans le tissu social de la communauté* ». (p 37)

Pour soutenir cette affirmation, Chartier et Vigarello élaborent un idéal-type de jeu traditionnel (dont le parangon est la soule, souvent considérée comme un ancêtre du rugby, et régulièrement convoquée à cet effet dans la littérature sportive) auquel ils opposent terme à terme la figure antithétique du sport moderne. Le tableau ainsi construit ressemble à ceci (pp 37-41) :

Jeux traditionnels

Sports modernes

Le jeu est toujours transposition, mise en scène de différences ou de clivages qui sont donnés d'avance.

Le sport est censé annuler, et non reproduire, les différences sociales qui lui sont antérieures et extérieures.

Soit les jeux s'inscrivent dans le calendrier des fêtes religieuses, soit ils se décident à une date sans signification.

Au temps religieux ou aléatoire des jeux anciens, le sport moderne oppose une temporalité propre, construite.

Le jeu ancien est dépourvu d'un espace spécifique : il se déroule dans les lieux de l'existence ordinaire.

Se voulant le lieu neutre d'affrontements désocialisés, les sports modernes impliquent la création d'espaces dédiés.

Ils n'ont pas non plus de règles uniformes : les conventions qui permettent de jouer ensemble restent multiples.

Le sport moderne adopte des règles fixes visant à permettre une pratique universelle. Les règlements sont écrits.

C'est donc la place relative des jeux et des sports dans leur société qui fait la rupture entre ces

deux mondes. Le cadre spatio-temporel, le public touché, les fonctions sociales, autonomes pour le sport, ritualisées pour les jeux, etc... L'ensemble de ces oppositions renvoie, de façon implicite dans cet article, à l'idée bourdieusienne d'un passage historiquement identifiable des jeux dépendants de structures socio-culturelles extérieures vers les sports acquérant une autonomie, visée sinon accomplie, et ordonnés à leur logique propre. La constitution du champ sportif, même si elle est progressive dans le temps (dès le XVIII^e siècle en Angleterre, et tout au long du XIX^e et du premier XX^e en Europe), marque pourtant une rupture brutale, à tout le moins dans le mode de fonctionnement que ce champ implique (comme tout autre champ, qui lui est homologue). Ainsi, Bourdieu lui-même :

«...Une des tâches les plus importantes de l'histoire sociale du sport pourrait être de se fonder elle-même en faisant la généalogie historique de l'apparition de son objet comme réalité spécifique irréductible à toute autre. Elle seule peut en effet répondre à la question - qui n'a rien à voir avec une question académique de définition - de savoir à partir de quel moment (il ne s'agit pas d'une date précise) on peut parler de sport, c'est à dire à partir de quand s'est constitué un champ de concurrence à l'intérieur duquel s'est trouvé défini le sport comme pratique spécifique, irréductible à un simple jeu rituel ou au divertissement festif.» [\[14\]](#)

C'est donc essentiellement la catégorie de champ qu'il convient d'analyser en détail, dans ses dimensions d'historicité et d'autonomisation. L'usage des champs, dans la sociologie bourdieusienne, apparaît comme un approfondissement de la notion de division sociale du travail (ou plus généralement des activités) telle que mise en oeuvre par Durkheim en 1893. La différenciation progressive des activités, le morcellement des tâches, la spécialisation croissante créent des rapports nouveaux entre individus, passant d'une solidarité mécanique par similitude à une solidarité organique par différenciation. C'est dans ce cadre durkheimien que vient se loger la théorie des champs: le sport devient au XIX^e siècle une activité différenciée, c'est à dire réglée par sa propre logique interne qui se manifeste dans une autonomisation de son mode de fonctionnement. Le sport n'est donc que l'une des nombreuses activités particulières qui s'organisent en champs et qui peuvent donner lieu à des analyses sociologiques empiriques. Le sport, tout comme la littérature ou la haute couture, la vie politique ou la construction de maisons individuelles (domaines explorés plus ou moins complètement par Bourdieu lui-même) sont analysables en termes de champs, spécifiques et homologues entre eux, c'est à dire dotés de caractéristiques propres mais obéissant aussi à une logique générale d'évolution qui les rend comparables.

La question que pose leur historicité est celle du mode de prise en compte de ces activités "d'avant les champs": comment saisir la littérature ou l'art avant l'apparition des champs littéraire ou artistique, la politique d'avant le champ politique? Que signifieraient les affirmations que l'*Odyssee*

ou les romans arthuriens ne sont pas de la littérature, que les fresques de Lascaux ne sont pas de l'art, qu'un

raga

indien n'est pas de la musique, "au sens où nous l'entendons aujourd'hui"? Et si ces affirmations sont problématiques, pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'affirmation homologue qu'il n'y a pas de sport avant le XIX^e siècle?

Parlebas et la logique ludo-sportive

Dans ses *Éléments de sociologie du sport*, thèse publiée en 1986, et précédemment dans son *Lexique commenté en science de l'action motrice*,

[\[15\]](#)

Pierre

Parlebas déplace en partie le lieu de la césure en fondant l'opposition entre jeux sportifs traditionnels et jeux sportifs institutionnels. Les deux sous-catégories répondent à la même définition général

e:

«

Jeu sportif : situation motrice d'affrontements codifiés, dénommée « jeu » ou « sport » par les instances sociales. Un jeu sportif est défini par son système de règles qui en détermine la logique interne

» (Lexique, p 196). C'est l'appartenance ou non à

une

institution qui distingue les deux ensembles. Les sports ne sont pas autre chose que des jeux institutionnels (le mot institution semble être pris par Parlebas dans le sens fort et restreint d'organisation). La question centrale de la réflexion porte sur les caractéristiques formelles internes susceptibles d'entraîner le classement d'un jeu sportif dans l'une ou l'autre des deux catégories. La labilité des jeux dépourvus de cadre institutionnel permet la prolifération des variantes locales, en fonction des contextes, ainsi que le pouvoir instituant des joueurs hic et nunc. Mais il s'agit surtout de vérifier d'éventuelles divergences de logiques internes : Parlebas relève en particulier «

les traits originaux de certains jeux traditionnels : absence de comptabilité des points, aucune équipe pré-constituée, relations ambivalentes, rituels et jeux de rôles, situation paradoxale et effet pervers ludique... Ces particularités rendent ces jeux irréductibles aux sports.

» (Lexique, p 211)

Dans un article plus récent

[\[16\]](#)

, Parlebas synthétise sa définition du sport

« qui s'appuie sur des critères objectifs et contrôlables. Dans cette optique, le concept de sport requiert la conjonction de quatre critères que nous allons rapidement rappeler :

- Une situation motrice : la mise en jeu corporelle est ici pertinente. Le jeu d'échecs ou le

bridge, qui ne sollicitent pas les conduites motrices des joueurs en tant que trait pertinent, ne sont pas des sports.

- *des règles* : sans règles, sans contraintes définissant l'univers d'action motrice autorisé, il n'y a pas de sport.

- *une compétition* : il ne s'agit pas d'une simple émulation, mais d'un dispositif qui organise le système des actes marquants et qui désigne les vainqueurs et les vaincus.

- *une institutionnalisation* : qui associe un ancrage social et médiatique décisif. Conçu fréquemment comme une simple activité de type physique, le sport mobilise en réalité de puissants leviers économiques et politiques. Le facteur capital qui accordera au sport son identité, c'est précisément le processus institutionnel qui passera par la création des fédérations sportives et des grandes instances internationales (Comité International Olympique, Coupe du Monde de football, championnats divers...). Cette reconnaissance officielle - juridique, économique, politique - permettra au sport de se hisser au premier rang des événements sociaux dont la télévision se fera le chantre sur le plan mondial. On ne s'étonnera donc pas que nous la considérons comme un trait majeur de la définition du sport.»

L'opposition jeux traditionnels / sports n'est donc pas fondamentalement d'ordre historique. Pourtant, l'auteur, dans le même article, regrette que « l'explosif développement du sport a entraîné la mise à l'écart de la plupart des autres pratiques corporelles, et notamment des jeux physiques traditionnels

».

Même s'il semble bien dans l'esprit de Parlebas, que n'existent de jeux institutionnels qu'à l'époque moderne, par contre le caractère

«

traditionnel

»

n'exclut pas l

e maintien

de tels jeux

ni même leur apparition

à toutes époques, par innovation spontanée. L'

èr

e contemporaine voit cohabiter les jeux non reconnus par les instances officielles et ceux organisés dans des cadres fédéraux. La ligne de partage passe bien plutôt dans les logiques de fonctionnement internes, que définis

sent

les règles

. L'analyse interne des jeux, telle

qu'elle peut être menée au moyen de la théorie mathématique des graphes

[\[17\]](#)

met en évidence la grande complexité possible des relations entre joueurs dans nombre de jeux traditionnels, au regard de la simplicité structurelle des sports d'affrontement duel. Les situations ambivalentes ou paradoxales, que connaissent les jeux traditionnels sont chassées des sports actuels: la question sociologique pertinente est alors de savoir pourquoi les

institutions sportives modernes ont privilégié, de façon à peu près exclusive, un nombre restreint de formes de logiques internes en abandonnant la diversité des situations socio-motrices effectives ou idéalement possibles.

Ces trois approches distinctes du sport moderne représentent, en France tout au moins, l'essentiel de l'éventail des positions sociologiques qui défendent la thèse d'une spécificité telle des sports qu'elle interdit de voir en eux la continuation des anciens jeux physiques traditionnels. Elles se distinguent entre elles en particulier par leur distance d'accommodation à l'objet sport. Cette distance est maximale chez Brohm qui ne voit dans le sport qu'un reflet (ou au mieux une émanation directe) d'une structure socio-économique globale. Il n'est pas nécessaire d'approcher davantage le phénomène sportif puisqu'il ne présente pas, par hypothèse, de spécificité remarquable par rapport à la totalité historique qui lui donne son sens et en détermine la nature. C'est la connaissance de la totalité historique qui nous dit tout ce qu'il y a à savoir de pertinent sur le sport. Pour Bourdieu, si le champ sportif est homologué aux autres champs existant dans une période historique donnée, encore ce champ fonctionne-t-il selon des intérêts et à un rythme propres qui nécessitent d'être analysés dans leur particularité : on le sait, chaque champ possède ses propres enjeux, et on ne fait pas courir un sportif avec la même carotte qu'un sociologue. Parlebas est celui qui s'approche au plus près du geste sportif en privilégiant l'analyse des logiques internes générées par les règles du jeu et définissant l'ensemble des pratiques possibles. Mais les trois courants ont également en commun des positions de type structuraliste. Le sport brohmien et le décalque des structures profondes du capitalisme industriel, telles qu'elles peuvent s'appréhender au travers de catégories fondamentales telles que la concurrence ou le rendement.

Chez Bourdieu, l'ensemble des sports forme système au sein d'un champ spécifique lui-même structuré comme un champ de forces : c'est dans la synchronie que se décrit cette structure, même si sa genèse historique peut faire l'objet d'une enquête pertinente. Enfin, le sport institutionnel selon Parlebas se distingue par le choix préférentiel de ses structures logiques internes. Ajoutons encore que ces structuralismes sont de fait des structuro-fonctionnalismes : les structures mises à jour peuvent se lire comme le support de fonctions sociales nouvelles qui distancient encore les sports des jeux anciens. Derrière d'éventuelles fluctuations terminologiques, la coupure est ainsi avérée entre jeux et sport (ou entre sport moderne et quasi sport, sport pur et embryon de sport). Les modifications structuro-fonctionnelles pointées à un moment de l'histoire dans les pratiques physiques

ludiques pèsent infiniment plus que les éventuelles analogies et permanences formelles et déterminent un changement de nature (volontiers

“

radical

”

).

Comme il est admis par chacun des auteurs que l'histoire est faite d'un chevauchement continu de permanences et d'innovations, les sciences sociales du sport parient pour l'innovation et le changement aux dépens de la continuité.

Mais le pari n'est-il pas risqué?

Dans un dossier consacré au «

Nouvel âge du sport

» publié naguère par la revue

Esprit

[\[18\]](#)

,

J

e

an-Claude Passeron demandait que l'on prenne garde aux

“

excès de vitesse

”

et à l'usage intempérant du concept de nouveau dans les sciences sociales. Les mutations culturelles font florès de nos jours. Or, remarquait-il,

« regardées à la loupe de l'observation réglée et avec la patience de la comparaison, les cultures ne changent pas de structure comme de chemise ; elles se renouvellent par tout petits bouts qui se recollent et souvent se fondent dans de vastes pans de longue durée. Il faut un sacré recul et un espace suffisant de comparaison pour s'assurer que, dans ces démaillages et remaillages continus, un changement a pris un volume (statistique), une unité (signifiante) et un pouvoir (inducteur) permettant de conclure à l'apparition d'une nouvelle configuration digne d'une nouvelle description d'ensemble : typer sans typologie ne vaut . »

Il ne serait pas très difficile de montrer, sur textes, comment le type *sport moderne* s'adosse trop confortablement à un type

jeu traditionnel

bien hâtivement élaboré. La

soule

de Chartier

ne saurait suffire à tout, n
on plus que
la
balle assise
de Parlebas

. Mais mon propos est plutôt de tester l'hypothèse inverse de celle sur quoi est construite notre actuelle sociologie du sport, doutant de trouver les conditions émises par Passeron : «

il faut à l'historien de la contemporanéité dix bonnes raisons plutôt qu'une avant de conclure à la rupture, à la césure, à la nouveauté

». La question est donc : où sont ces dix raisons - et que valent-elles - qui interdiraient de parler de sport avant la période contemporaine ? (en donnant au contemporain l'extension qu'il a classiquement chez les historiens : XIX^e et XX^e siècle) ?

L'approfondissement nécessaire de ce couple continuité/rupture devrait se faire autour d'arguments et d'interrogations à propos des trois auteurs retenus sur leurs thèmes privilégiés :

- la focale Brohm couple étroitement les structures sportives aux structures capitalistes. La question est donc : les concepts définissant le capitalisme industriel sont-ils pertinents pour décrire le sport ?

- la focale Bourdieu privilégie le processus historique majeur de la division sociale du travail qui est à la racine de l'apparition des champs spécialisés. La création d'un champ modifie complètement la place du phénomène au sein de la société, et lui donne de nouvelles fonctions dans son processus d'autonomisation. En quoi les modifications dans les fonctions sociales d'un phénomène, donc dans ses usages à l'intérieur de la société, nécessitent-elles le recours à une nouvelle terminologie pour désigner le phénomène ?

- Enfin, la focale Parlebas suggère une liaison forte entre le processus d'institutionnalisation des sports - processus qui serait le signe de leur modernité et de leur originalité - et leur logique interne de fonctionnement. Celle-ci privilégie la simplification des structures élémentaires et leur caractère aisément déchiffrable exaltant l'affrontement duel et la victoire, qui sont la condition de leur médiatisation et de leur succès public. Mais l'a suprématie de l'affrontement duel est-elle spécifiquement moderne ?

Pour conclure provisoirement, il convient d'introduire dans ce questionnement plusieurs historiens qui, non peut-être sans malignité, ont choisi d'utiliser le vocabulaire sportif et de tester la fécondité heuristique de l'anachronisme (supposé) pour traiter diverses époques d'un lointain passé. Je pense tout particulièrement à Moses Finley, le grand historien anglo-américain de l'Antiquité grecque, qui dans un ouvrage récemment traduit, survole un millénaire de Jeux Olympiques antiques [19], à Jean-Paul Thuillier, spécialiste des "sports" romains [20], et enfin à Georges Duby, dont la monographie de Guillaume le Maréchal décrit un Moyen-Age aux couleurs des grandes compétitions sportives contemporaines [21].

En prenant ainsi le contre-pied de la vulgate actuelle, ces trois historiens à la stature incontestable (mais ils ne sont pas les seuls) témoignent de la possibilité toujours ouverte de tirer les fils d'intrigues historiques hétérodoxes.

(à suivre)

[1] Clastres, Patrick et Paul Dietschy: *Sport, culture et société en France du XIXe siècle à nos jours*

[2] STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives, département universitaire chargé de former aux métiers du sport et de l'éducation physique.

[3] voir le site de Philippe Liotard: <http://liotardlesite.iffrance.com/biotext.html>

[4] Darbon, Sébastien: *Diffusion des sports et impérialisme anglo-saxon. De l'histoire événementielle à l'anthropologie*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2008

[5] Chartier, Roger. et G. Vigarello : *Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle*, in *Le Débat*, n° 19, février 1982, dossier "L'âge du sport" pp 35-58.

[6] Guttman, Allen : *Du rituel au record* (1978), L'Harmattan, 2006

[7] Brohm, Jean-Marie : *Sociologie politique du sport*, 1^{ère} édition Jean-Pierre Delarge, 1976. J'utilise la réédition des Presses Universitaires de Nancy, 1992. Les références renvoient à cette édition enrichie d'une nouvelle introduction. Du même auteur, *Les Meutes sportives. Critique de la domination*, L'Harmattan, 1993.

[8] Brohm, *Sociologie politique du sport* (SPS), p 61.

[9] Brohm, SPS, pp 89-90.

[10] Brohm, SPS, pp 75-77.

[11] Brohm, SPS, pp 150-162.

[12] Brohm, *Meutes sportives*, p 235

[13] Chartier et Vigarello : *art. cit.*

[14] Bourdieu, Pierre, *Questions de sociologie*, p 175

[15] Parlebas, Pierre: *Éléments de sociologie du sport*, PUF, 1986, et *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, INSEP, 1981 (2^o édition, augmentée: *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*, INSEP, 1999). Les références renvoient à la 2^o édition du Lexique.

[16] Parlebas, Pierre : *Du jeu traditionnel au sport* : l'irrésistible mondialisation du jeu sportif, in CEMEA, Vers l'Education nouvelle, n° 496, septembre 2000.

[17] Parlebas : *Modélisation dans les jeux et les sports*, Mathématiques et sciences humaines, 43° année, n° 170, 2005, pp 11-45

[18] Esprit, N° 4 - avril 1987, pp 130-131

[19] Finley, Moses et H-W Pleket, *1000 Ans de Jeux Olympiques. 776 avant J-C/261 après J-C*, Perrin, 2004. Traduit de *The Olympic Games* : *The First Thousand Years*, 1976

[20] Thuillier, Jean-Paul, *Le sport dans la Rome antique*, Errance, 1996, et, avec W. Decker : *Le sport dans l'Antiquité. Egypte, Grèce, Rome*. Picard, 2004.

[21] Duby, Georges : *Guillaume le Maréchal, ou Le meilleur chevalier du monde*. Fayard 1984 coll Folio Histoire (le chapitre IV).